

Guichet d'accès en DI-TSA-DP

Quel est le rôle et la clientèle desservie par le guichet ?

Depuis mars 2018, le guichet d'accès pour la déficience intellectuelle (DI), le trouble de spectre de l'autisme (TSA), les retards de développement et la déficience physique (DP) accueille l'ensemble des demandes faites sur le territoire du CIUSSS MCQ. La déficience physique comprend la déficience visuelle et auditive, les déficiences motrices ainsi que du langage.

Le guichet permet d'être une porte d'entrée unique pour les demandes autant pour les services spécifiques et spécialisés de réadaptation référant à des services de première et de deuxième ligne.

Services spécifiques	Services spécialisés
<ul style="list-style-type: none">• Évaluation, dépistage et stimulation précoce pour les 0-7 ans; Service en orthophonie, ergothérapie, physiothérapie• Dépistage du retard global de développement 0-7ans, dépistage et évaluation du TSA (0-18 ans moins un jour)• Intervention psychosociale et de soutien à la personne pour le maintien à domicile• Évaluation de l'environnement et adaptation du domicile pour la clientèle ayant une déficience physique• Évaluation pour la mise en place de services d'assistance à la personne (aide à l'hygiène)• Évaluation pour les régimes de protection• Inscription et évaluation des demandes pour l'accès aux programmes financiers• Accompagnement et intégration dans les organismes communautaires	<ul style="list-style-type: none">• Réadaptation intensive externe multidisciplinaire dans différents programmes clientèles en déficience physique (0-100 ans), adaptation et intégration sociale• Évaluation et adaptation poste de travail pour les personnes présentant une déficience physique• Adaptation spécialisée en déficience physique; aides à la communication, contrôle d'environnement, aides visuelles et auditives• Évaluation de la conduite automobile et adaptation du véhicule• Programme PASSAGE pour la clientèle présentant une condition de fibromyalgie• Adaptation et réadaptation à la personne en DI-TSA en contexte d'intégration au travail, d'intégration résidentielle• Réadaptation et soutien à la personne en DI-TSA

A noter que les services énumérés dans le tableau ne sont pas exhaustif, seul les principaux sont mentionnés.

* À noter cependant que le guichet n'accueille pas les demandes pour :

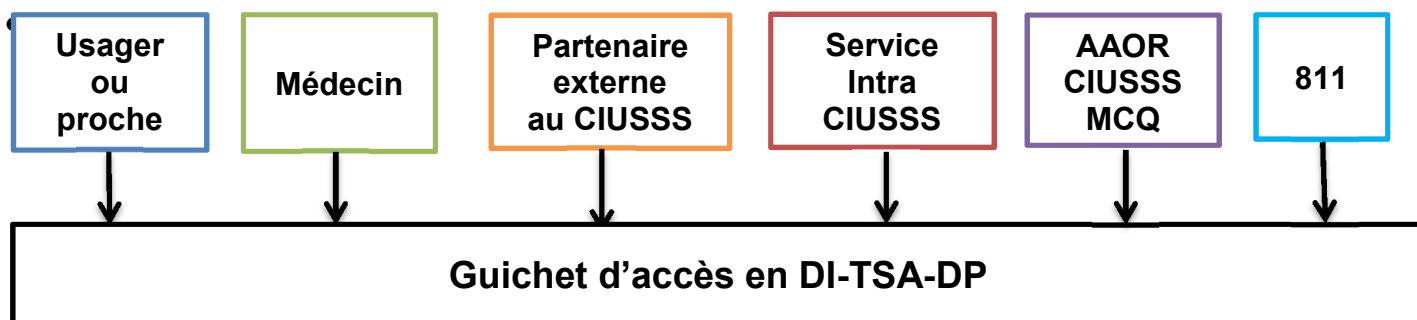
- ✓ Les services de réadaptation à l'Unité de réadaptation fonctionnelle Intensive (URFI)
- ✓ La psychiatrie
- ✓ Le SAT moteur
- ✓ Les demande pour les programmes «AVQ-AVD et de chaussures orthétiques» et «Supplément au loyer»

Quels sont les différents services assurés par le guichet d'accès ?

L'équipe formée de professionnels et d'agentes administratives procèdent aux différents étapes de traitements appelés communément l'AEOL.

- « A » pour **accueil** des demandes de l'ensemble du territoire.
- « E » pour **évaluation** ; analyse de la demande et des besoins pour déterminer l'admissibilité aux services en fonction des critères d'accès.
- « O » pour **orientation**; décision quant à l'admissibilité et la priorité de la prise en charge, orientation vers le programme service approprié au sein de la direction DI-TSA-DP et envoi d'une lettre confirmant la décision.
- « L » pour **liaison**; lors d'un refus, l'équipe fait les démarches vers un autre service au CIUSSS MCQ pour répondre au besoin de l'utilisateur.

Qui peut faire une demande au guichet d'accès DI-TSA-DP ?



À noter que l'utilisateur peut aussi s'adresser à l'accueil psychosocial de son installation la plus proche, appelé AAOR (accueil, analyse, orientation, et référence), pour faire une demande dans les services en DI-TSA-DP. L'équipe en place procédera à la collecte d'informations, puis transférera la demande vers le guichet d'accès. Dans les deux cas, l'utilisateur doit présenter les documents requis pour procéder à sa demande.



Comment faire une demande ?

ÉTAPE 1 : Compléter le formulaire « Demande de services DI-TSA-DP »

- Le formulaire peut être complété par le médecin, le professionnel de la santé ou par l'utilisateur lui-même. Si c'est l'utilisateur lui-même, les coordonnées du professionnel qui l'a dirigé vers le service sont absolument nécessaires pour pouvoir assurer un suivi de la décision.
- Une section permet de consigner le diagnostic et l'objet de la demande. Elle doit être signée par le médecin (le cas échéant) pour faire foi de prescription.
- Le formulaire est disponible sur le site CIUSSS MCQ en inscrivant les mots clés dans le champ de recherche : « Demande de services DI-TSA-DP ».
- Compléter aussi les annexes pertinentes pour les demandes suivantes :
 - Pour évaluation et d'adaptation en conduite automobile;
 - Pour des services au programme en déficience visuelle : rapport oculo-visuel;
 - Pour un enfant d'âge scolaire; compléter par intervenant du scolaire
 - Pour une intégration résidentielle;
 - Pour l'intégration dans un milieu de travail et centre d'animation : DI-TSA

L'utilisateur peut contacter directement le guichet par téléphone ou par courriel pour présenter sa demande. Une agente administrative l'accompagnera.

Toutefois, il doit être en mesure de fournir les documents requis.

ÉTAPE 2 : Joindre les documents requis

- Pour permettre l'analyse de la demande, le demandeur (usager et autres) doit joindre au formulaire **tous les documents requis**, incluant la preuve de la présence d'un diagnostic.
- Les documents demandés peuvent être différents d'un programme à l'autre. Pour bien les identifier, vous référer au document de référence.



ÉTAPE 3 : Envoyer la demande

- La demande doit être acheminée vers le guichet d'accès par une des modalités suivantes :
 - Par courriel : acces.ditsadp.ciuussmcq@ssss.gouv.qc.ca
 - Par courrier Interne CIUSSSMCQ: Cloutier-du Rivage, casier 36
 - Par télécopieur : 819 376-5326
 - Par courrier : CIUSSS MCQ
Continuum de santé et bien-être en déficience physique
Accueil, évaluation, orientation et liaison
Centre Cloutier-du Rivage
155, rue Toupin à Trois-Rivières (Québec) G8T 3Z8
- **Pour les demande à l'URFI T-R : télécopieur : 819- 379-9360**
- L'utilisateur et le référent recevront une lettre les informant de la décision. Des précisions seront également fournies sur le délai d'accès aux services ainsi que le nom du coordonnateur clinique au dossier.
- En cas de refus, l'utilisateur sera informé des ressources alternatives ou dirigé vers un autre service au sein du CIUSSS MCQ.

IMPORTANT: Le référent recevra la lettre de confirmation seulement si ces coordonnées sont inscrites dans le formulaire de demande de services.

Pour du soutien, informations sur les procédures de référence, l'offre de service et les critères d'accès, contactez l'équipe du guichet d'accès de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi :

Par téléphone : 819 370-2048 ou au 1 888 370-2048 (numéro sans frais)

Par courriel : acces.ditsadp.ciuussmcq@gouv.qc.ca

